

Séance du mardi 4 juin 2024

D'après convocation du 27 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Simon de Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc THOMAS, Maire.

Présents : THOMAS Jean-Marc, NOCQUET Didier, BOUCHET Paul, MESSU Christophe, GERVRAUD Marie-Odile, BIGOT Alain, PLAIRE Patricia, LATORSE GAUTRIAUD Valérie, LEIGNEL Laury, RATEAU Aurélie et TARTRE Michel

Représentés : CONSTANTIN Philippe (mandataire LEIGNEL Laury) et COURTY Paul (mandataire MESSU Christophe)

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Nombre de membres : - en exercice 13
 - présents 11
 - votants 13

Le Conseil Municipal a désigné Laury LEIGNEL, secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Procès-verbal du 15 avril 2024
- Lotissement « Le Clos de la Maine »
- Cabinet infirmier
- Monument aux Hillairets - DM
- Projet Champeau
- Projets en cours
- SDEER - Modification des statuts
- CDG - Affiliation d'un syndicat
- Terrain parcelle ZO 59
- Elections européennes - Tableau des permanences
- Questions diverses

Procès-verbal du 15 avril 2024

Le procès-verbal de cette réunion n'apportant pas d'observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Lotissement « Le Clos de la Maine »

1/ Vu la délibération en date du 15 avril 2024 validant le projet du lotissement Le Clos de la Maine et la création du budget annexe, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir recours à l'emprunt pour financer ce projet dans l'attente de la vente des terrains.

Plusieurs propositions sont présentées :

Caractéristiques	Caisse d'Epargne Proposition 1	Caisse d'Epargne Proposition 2	Crédit Agricole Proposition 1	Crédit Mutuel Proposition 1
Montant du prêt	200.000 Euros	200.000 Euros	200.000 Euros	200.000 Euros
Nature du financement	Prêt relais	Prêt relais	Prêt relais	Prêt relais
Durée du prêt	24 mois	36 mois	24 mois	24 mois
Nature du taux	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe

Taux	3,99 %	4,03 %	4,06 %	4,05 %
Périodicité remboursement	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Type d'amortissement	In fine	In fine	In fine	In fine
Frais de dossier	280 €uros	280 €uros	200 €uros	300 €uros
Remboursement anticipé	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité rembt anticipé	Néant	Néant	Néant	Néant
Déblocage des fonds	Dans les 6 mois	Dans les 6 mois	Dans les 6 mois	Dans les 6 mois
Mobilisation des fonds	En plusieurs fois	En plusieurs fois	1 ^{er} versement 10 %	Par tranche de 25 %
Echéance trimestrielle	1.995,00 €uros	2.015,00 €uros	2.030,00 €uros	2.025,00 €uros
Total intérêts	15.960,00 €uros	24.180,00 €uros	16.240,00 €uros	16.200,00 €uros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le recours à l'emprunt pour un montant 200.000 €uros,
- retient la proposition n° 2 de la Caisse d'Épargne,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'offre de prêt retenue.

2/ Monsieur le Maire présente le budget du lotissement Le Clos de la Maine qui se résume comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Fonctionnement	200.000,00 €	5.000,00 €	0,00 €	205.000,00 €
Investissement	0,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	0,00 €
Total	200.000,00 €	205.000,00 €	200.000,00 €	205.000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte le budget annexe tel que présenté.

Cabinet infirmier

Suite au départ de Monsieur Tony GOUMAN, une nouvelle infirmière va s'installer dans le local sis 6 Place de l'Église. Monsieur le Maire propose de revoir les modalités de la délibération n° 2021-09/001 DE qui avait été prise le 21 septembre 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à signer un bail professionnel avec tout nouvel infirmier selon les conditions suivantes :
 - o Gratuité du local de juin 2024 à novembre 2024 quelle que soit la date d'arrivée d'un infirmier
 - o Montant du dépôt de plaque : 150 €uros par infirmier à compter du 1^{er} décembre 2024
 - o Montant de la caution : 300 €uros par infirmier, à verser dès le début de l'occupation du local
- précise qu'un état des lieux sera fait lors de l'installation du premier infirmier

Monument aux Hillairets - DM

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le terrain, cadastré ZL 215 d'une contenance de 554 m², où se situe le Monument aux morts des Hillairets, ayant été acquis

pour l'€uro symbolique, doit être intégré dans l'actif de la commune pour sa valeur réelle, soit 140 €uros.

Monsieur le Maire propose de voter les crédits suivants :

Dépense	Recette
Chapitre 041 - Compte 2113	Chapitre 041 - Compte 1328
+140 €uros	+ 140 €uros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de voter les crédits nécessaires.

Projet Champeau

Monsieur le Maire fait part du projet agrivoltaïque aux lieux-dits « Chez Désiré » « Chez Brevet » et « Belaud », en cours d'étude par la société ENOÉ ; Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 5 absents (GERVRAUD Marie-Odile, PLAIRE Patricia, LATORSE GAUTRIAUD Valérie, LEIGNEL Laury et RATEAU Aurélie) l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne un avis favorable sur le projet tel que présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Projet en cours

Ombrières : L'Architecte des Bâtiments de France a émis des prescriptions à la validation du permis de construire : suppression de l'ombrière Est, décalage de l'ombrière principale, plantation d'arbres et pose de panneaux de teintes sombres sur le hangar communal.

Epicerie API : L'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord. La mise en place est prévue fin juin / début juillet. Une subvention de 20.000 €uros a été sollicitée auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre du fonds de soutien au commerce rural sédentaire.

Salle de conseil : Madame RAUX est venue en mairie avec deux responsables des contrôles DEKRA. Le marché public devrait être lancé en juillet. La subvention DETR a été accordée. Pour la subvention du Conseil Départemental, la demande est en instance car il faut les devis. Ce projet pourrait également faire l'objet d'une aide dans le cadre des fonds européens.

Dojo : Dans le cadre du programme de l'Etat « 1.000 Dojos », le club de judo de Jonzac serait intéressé pour s'installer sur la commune. La salle du marché pourrait convenir à ce projet. 80 % des travaux seraient pris en charge par la Région et la Fédération, 5 % par le Département et 15 % par le club. La société EIFFAGE estime les travaux à environ 100.000 €uros. L'eau et l'électricité seraient à la charge de la commune. Il faudrait installer la chambre froide de l'ACCA dans leur local. Les écoles pourraient également bénéficier de l'utilisation de cette salle ainsi que des cours par le club au prix de 25 €uros de l'heure.

SDEER - Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification ; la création du SDEER datant de 1949.

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant : « Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne un avis favorable au projet de modification des statuts du SDEER de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son comité syndical le 8 avril 2024.

CDG - Affiliation d'un syndicat

Le Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

Conformément au code général de la Fonction Publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable.

Terrain parcelle ZO 59

Cette parcelle, située près de l'étang, a été achetée en 2016 à Madame LACAZE. Un acte administratif a été rédigé par le secrétariat mais n'a pas été transmis au service de la publicité foncière. C'est pourquoi, cette parcelle est toujours de nom de Madame LACAZE sur le cadastre. Il a été constaté que plusieurs actes administratifs établis à la même époque n'ont jamais été finalisés. Ces dossiers doivent être régularisés auprès des services fonciers de Saintes. Monsieur le Maire fait part d'une demande de Madame Adeline CHAUVET qui serait intéressée pour acheter la partie haute de ce terrain qui jouxte sa propriété. A voir quand la parcelle appartiendra officiellement à la commune.

Elections européennes - Tableau des permanences

Le 9 juin auront lieu les élections européennes. Le tableau des permanences est établi ainsi :

Horaires	Membres
8 h 00 à 10 h 00	Jean-Marc THOMAS
	Valérie LATORSE GAUTRIAUD
	Aurélie RATEAU
10 h 00 à 12 h 00	Didier NOCQUET
	Marie-Odile GERVRAUD
	Jean-Paul BOUCHET

12 h 00 à 14 h 00	Jean-Marc THOMAS
	Philippe CONSTANTIN
	Yasmine THOMAS
14 h 00 à 16 h 00	Christophe MESSU
	Jean-Paul BOUCHET
	Michel TARTRE
16 h 00 à 18 h 00	Christophe MESSU
	Laury LEIGNEL
	Patricia PLAIRE

Questions diverses

Fermeture classe : Madame Valérie LATORSE GAUTRIAUD demande où en est la situation de fermeture d'une classe. Monsieur le Maire affirme que le DASEN s'est positionné sur une fermeture de classe à Tugéras Saint Maurice et non à Saint Simon de Bordes. Madame Marie-Odile GERVAUD représentera la mairie au prochain conseil d'école qui aura lieu le 25 juin à Tugéras Saint Maurice.

Radars sur la RD 19 : Madame Patricia PLAIRE interroge Monsieur le Maire sur le radar qui devait être posé sur la RD 19 pour sécuriser le carrefour des Hillairets. La demande a été déposée auprès de la Direction des Infrastructures mais pas de nouvelles à ce jour. Madame Valérie LATORSE GAUTRIAUD ajoute qu'au niveau sécurisation, il faudrait mettre un panneau « STOP » sur le parking de l'école.

Audit cantine : A la demande de la commission cantine, un audit hygiène alimentaire a été réalisé à la cantine le 13 mai dernier par la Chambre des Métiers. Quelques points restent à améliorer. Toutefois, le bilan est satisfaisant. Madame Marie-Odile GERVAUD en donne lecture : « Restaurant scolaire avec une structure propre et entretenue. Les plats sont cuisinés sur place à partir de produits bruts, ce qui est à souligner. Les procédures et méthodes HACCP sont connues et appliquées. Les points à améliorer portent sur les enregistrements des contrôles au quotidien ». Il est décidé d'afficher au tableau extérieur de l'école, ce bilan afin que les parents en prennent connaissance.

Voirie : Monsieur Christophe MESSU informe qu'un autre devis a été demandé à l'entreprise STPA pour faire le parking de la salle des fêtes où seront installées les ombrières. Il est plus élevé que celui de l'entreprise COLAS.

SIVOM de Jonzac : Monsieur Didier NOCQUET rappelle que ce syndicat gère les piscines de Vibrac et Réaux sur Trèfle, le gymnase de Jonzac ainsi que la halte-garderie de Jonzac. Cette année la cotisation statutaire est passée de 12 euros à 15 euros par habitant, soit une augmentation d'environ 2.500 euros par rapport à l'année 2023 pour la commune de Saint Simon de Bordes. Des travaux importants sont à prévoir au gymnase. Les piscines ont également des problèmes de structure. Les pièges pour les frelons asiatiques ont été très demandés et beaucoup de frelons ont été pris. La halte-garderie accueille 24 enfants dont la priorité est donnée aux familles des communes du SIVOM de Jonzac.

Poste secrétariat : Monsieur le Maire demande à Madame Laury LEIGNEL de sortir de la salle et évoque le renouvellement de son contrat qui s'achève au 31 octobre 2024. Il affirme qu'au vu de la charge administrative, la présence d'une deuxième secrétaire de mairie est indispensable. Il sera évoqué lors d'une prochaine réunion la reconduction du contrat.

Emploi de Madame Céline BLONDEL : Son contrat arrive à échéance au 31 août 2024. Il avait été établi pour 3 ans, en application de l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et selon la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2021. Il est décidé de reconduire son contrat selon les modalités prévues dans ladite délibération.

Comité des fêtes : L'assemblée générale a rassemblé une vingtaine de personnes. Le nouveau bureau est le suivant : Présidente, Sophie BINAGOT / Vice-Président : Dominique VERGNAUD / Secrétaire : Éric LEGER / Trésorière : Mélusine MESSU.

Journal communal : Madame Laury LEIGNEL a fini la rédaction de la nouvelle édition. Le comité de lecture se réunit le 6 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Numéro d'ordre des délibérations

- 202406001 : Lotissement Le Clos de la Maine - Prêt
- 202406002 : Lotissement Le Clos de la Maine - Vote du budget
- 202406003 : Cabinet infirmier
- 202406004 : Monument aux Hillairets - Décision modificative
- 202406005 : Projet d'installation agrivoltaïque - Avis du Conseil Municipal
- 202406006 : SDEER - Modification des statuts
- 202406007 : CDG - Affiliation

Le Maire,
Jean-Marc THOMAS

Le secrétaire de séance,
Philippe CONSTANTIN